

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 7 juillet 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 13 juillet 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2016</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>35</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme ALLES Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**7**

**FONDS D'AIDE AUX  
JEUNES (F.A.J) 2016 –  
RENOUVELLEMENT  
DE LA CONVENTION  
AVEC LA MÉTROPOLE ET  
DE LA CONVENTION  
DE GESTION AVEC LA  
MISSION LOCALE  
INTERCOMMUNALE  
DU SUD-OUEST LYONNAIS**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON  
(pouvoir à Mme BAZAILLE à partir du rapport n° 5), BAVOZET,  
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, CAUCHE,  
DUMOND, FUSARI, NEGRO (pouvoir à M. BAVOZET à partir  
du rapport n° 6), ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD,  
ALLES (pouvoir à M. AKNIN à partir du rapport n° 5), ASTIER  
(pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport n° 3),  
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, GUERRY, CAMINALE,  
VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY, TULOUP,  
LATHUILIÈRE,*

*Membres excusés : Mme NOUHËN (pouvoir à Mme FUSARI),  
MOMIN (pouvoir à M. BARRELLON), PATTEIN (pouvoir à  
Mme MOUSSA).*

Mme GIORDANO, Adjointe au Maire, rappelle que, institué depuis 1998 sur les communes d'Oullins, de Sainte-Foy-lès-Lyon, de Saint-Genis-Laval, de Pierre-Bénite, de La Mulatière, de Chaponost, de Vernaison, de Charly, de Vourles et de la Communauté de Communes du Pays Mornantais, le Fonds Local Intercommunal d'Aide aux Jeunes en difficulté est un dispositif de dernier recours destiné aux jeunes âgés entre 18 et 25 ans, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Les aides du Fonds local peuvent prendre la forme :

- de secours temporaires pour faire face à des besoins urgents
- d'une aide financière pour la réalisation du projet d'insertion

En application de la loi du 13 août 2004, ce dispositif réglementaire a été décentralisé aux départements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Depuis cette date, chaque année, les communes du Sud-Ouest Lyonnais concernées par le F.A.J. ont conventionné avec le département et avec la M.L.I.S.O.L.

Pour la commune, en 2015, 7 jeunes fidésiens ont bénéficié d'aides pour un montant total de 514,16 € dans les domaines suivants :

- alimentaire : 60,00 €
- mobilité : 59,16 €
- formation : 395,00 €

Au titre de l'année 2016, le co-financement du Fonds local avec la Métropole à verser à la M.L.I.S.O.L. est de 469 € : 234,50 € pour la Métropole et 234,50 € pour la commune.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à accepter :

- le conventionnement avec la Métropole de Lyon pour l'année 2016
- la gestion du Fonds par la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais
- le versement de la participation 2016 à la M.L.I.S.O.L. soit 469 € (234,50 € part commune et 234,50 € part Métropole Lyon) étant précisé que la Métropole de Lyon procède au versement de sa participation sur le budget communal.

Et autoriser Madame le Maire à signer les conventions avec la Métropole et la M.L.I.S.O.L.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),

- ACCEPTE :

- le conventionnement avec la Métropole de Lyon pour l'année 2016,
- la gestion du Fonds par la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais,
- le versement de la participation 2016 à la M.L.I.S.O.L. tel que précisé ci-dessus.

- AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions avec la Métropole et la M.L.I.S.O.L.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P.J. : 2 conventions

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI